



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de la base de sondage de l'enquête Génération 2021

Type d'opportunité : 1ère demande d'opportunité

Périodicité : Pluriannuelle ou ponctuelle

Demandeur : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 16 mai 2022, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné la demande d'opportunité.

Le dispositif Génération a été mis en place à la fin des années 1990. Les deux ministères de tutelle du Céreq, c'est-à-dire le ministère en charge de l'Education et le ministère en charge de l'Emploi, sont à l'origine de la demande.

Pour chaque enquête Génération, une collecte de fichiers d'élèves a été réalisée pour construire la base de sondage : pour partie auprès de ministères, pour partie directement auprès des établissements de formation. Jusqu'à la Génération 2017, l'enquête auprès des établissements de formation n'avait pas fait l'objet d'une demande de labellisation par le Comité du label. En vue de l'enquête auprès de la Génération 2021, le Céreq a décidé de faire de cette collecte une enquête de la statistique publique à part entière.

Le Comité du label lui-même a encouragé la labellisation de cette enquête auprès des établissements de formation face aux difficultés dont le Céreq a fait part au sujet de cette phase préliminaire à l'enquête Génération 2017. L'entrée en vigueur de la RGPD a rendu les établissements de formations plus réticents à transmettre des données nominatives. L'objectif de la labellisation de cette collecte, avec caractère obligatoire, est de fournir aux établissements de formation une base légale pour fournir les données nominatives demandées par le Céreq.

Cette collecte est une étape indispensable pour la réalisation de l'enquête Génération 2021 du Céreq. Il n'existe pas de base nationale d'élèves nominative couvrant l'ensemble des sortants de formations initiales dispensées en France (métropole et DOM) pour une année donnée. Le Céreq doit donc constituer cette base de sondage en amont de chaque nouvelle enquête Génération, à partir de différentes sources et en opérant divers traitements. Deux principales opérations de collecte ont lieu pour récupérer des listes nominatives d'élèves ou d'étudiants inscrits dans un établissement de formation initiale français en 2020-2021 et 2021-2022. Dans un premier temps, une collecte de données nominatives est réalisée en récupérant des bases nationales centralisées auprès de divers

ministères et organismes. Dans un second temps, une collecte auprès de tous les autres établissements de formation est réalisée par le Céreq : le Céreq demande l'opportunité pour cette partie de la collecte. La liste des établissements à enquêter est établie à partir d'une sélection dans la BCE (Base centrale des établissements – ministère en charge de l'Education), en sélectionnant les établissements ne figurant pas dans les bases centralisées.

La collecte d'inscrits en 2020-2021 et 2021-2022 permet de faire des comparaisons de fichiers afin de repérer les poursuites d'études : les inscrits en 2020-2021 et poursuivants en 2021-2022 ne seront pas conservés dans la base de sondage de l'enquête Génération 2021.

L'enquête s'adresse aux établissements de formation délivrant de la formation initiale certifiante, situés en France. Les établissements de formation pour lesquels le Céreq collecte des fichiers d'inscrits directement auprès des ministères centralisateurs ne sont pas concernés par cette enquête. Elle a pour champ géographique les établissements de formation situés en France métropolitaine ou dans un département ou région d'outre-mer.

Les informations demandées aux établissements de formation portent sur les élèves inscrits au cours des deux années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Elles doivent permettre d'identifier les individus et de caractériser la formation suivie au cours de l'année scolaire concernée. Plus précisément, les informations demandées sont les suivantes : nom et prénom(s), INE, adresse, numéro(s) de téléphone, mail, date et lieu de naissance, sexe, classe et spécialité de formation, obtention ou non du diplôme préparé.

Le Céreq sera le seul utilisateur des données collectées. Un plan de gestion des données décrira l'ensemble des opérations réalisées ainsi que les durées de conservation des données. Environ 3500 établissements sont sollicités.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour deux années, soit de 2022 à 2023.
